

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFREYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES : DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'élection des représentants des communes et des établissements publics locaux siégeant au sein des conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes a été fixée au 25 juin 2014.

Conformément au 3ème alinéa de l'article 13 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, un collège spécifique est constitué de représentants des communes et des établissements publics non affiliés qui ont demandé à bénéficier des missions mentionnées au IV de l'article 23 de la loi précitée et disposent chacun de 2 sièges.

A ce titre, la Ville de Dax doit procéder à la désignation de 2 représentants.

#### **SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

**PAR 26 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M. Christophe BARDIN,**

DESIGNE Mme Béatrice BADETS et M. Michel BREAN en tant que représentants de la Collectivité au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140626-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 30 Juin 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».